ucanss | la sécurité sociale

Lettre d'information

LI0671

Paris,
le jeudi 25 octobre 2018

Émetteur : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines, David Blanchard, Consultant/formateur - Institut 4.10 - dblanchard@institutquatredix.fr / Eléonora Russo, Chef de projet formation - Ucanss - formation@ucanss.fr

Objet : Offre RH - Module de formation à destination des professionnels de la fonction Ressources Humaines intitulé « RH, piloter et accompagner la mobilité interne et externe »

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Madame, Monsieur le Responsable des Ressources Humaines,

Dans un contexte global où les organisations et les métiers évoluent, où les carrières s'allongent et où le taux de remplacement est limité, la mobilité professionnelle est un enjeu important d'adaptation et de développement des compétences au sein des organismes de l'Institution. Cet enjeu est également accru par l'intégration dans le Régime général des personnels issus du RSI.

Les professionnels de la fonction RH de l'Institution ont un rôle majeur à jouer pour la réussite de ces transformations. Il est donc essentiel qu'ils soient en mesure de piloter et d'accompagner la mobilité interne et externe.

Réussir cet enjeu de mobilité pour les fonctions RH passe, certes, par la maîtrise d'outils mais également par l'appropriation d'une posture de conseil pour être à l'écoute des différentes parties prenantes, en capacité de lever les freins à la mobilité et en mesure d'adopter une communication propre à expliquer et à favoriser les actions mises en œuvre.

1 – DESCRIPTIF ET OBJECTIFS DE FORMATION

Le module de formation « RH, piloter et accompagner la mobilité interne et externe » se compose de deux grandes parties :

- piloter la mobilité interne et externe
- accompagner la mobilité interne et externe.

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20

Il se caractérise par :

- des intervenants experts de la formation et des sujets traités
- des modalités pédagogiques variées : exercices, études de cas et mises en situation, partage de pratiques ...
- des échanges interbranches qui favorisent la diffusion des bonnes pratiques.

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20

Ses objectifs sont les suivants :

- définir la mobilité professionnelle, ses enjeux et ses différentes facettes
- connaître les actions/politiques menées par les autres organismes/branches et les expérimentations institutionnelles réalisées en matière de mobilité professionnelle
- construire et piloter une politique/un plan de mobilité pour leur organisme en respectant le cadre légal et conventionnel
- accompagner la mobilité des agents, de leur projet à leur intégration en passant par le développement des compétences.

2 - PUBLIC CONCERNE ET PRE REQUIS

Ce module de formation est à destination des professionnels de la fonction RH ayant vocation à traiter de la mobilité dans les différentes branches et organismes, notamment :

- Responsable ressources humaines,
- Référent/chargé de la GPEC,
- Responsable/chargé de la formation professionnelle,
- Conseiller en gestion de carrière/évolution professionnelle.

3 – DUREE ET PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Le module de formation se déroule sur 2 jours consécutifs en présentiel.

Il s'appuie sur une variété de méthodes pédagogiques : apports théoriques, débats/questions, retours d'expériences, exercices pratiques et/ou d'application, quiz, vidéos, mises en situation.

Le coût pédagogique est de 496 € par stagiaire.

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des stagiaires.

Pour 2018, ce module de formation interbranche bénéficie d'une prise en charge à 50% par Uniformation dans le cadre des fonds mutualisés du plan.

2018 : Rappel des modalités de prise en charge pour le plan

Les organismes n'ont plus à présenter une demande d'engagement à Uniformation. Les formations éligibles seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 ainsi que l'En3s dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

En revanche, pour tous les autres dispositifs (contrats et périodes de professionnalisation, compte personnel de formation, congé individuel de formation...), il convient d'adresser de façon préalable une demande de prise en charge à Uniformation.

Toutes les informations utiles se situent dans le document de synthèse que vous retrouverez sur le site de l'Ucanss : les priorités de financement

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20

5 – CALENDRIER ET INSCRIPTIONS

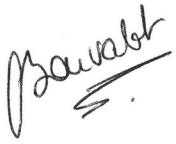
Dates	Lieu
26 et 27 novembre 2018	Lyon
18 et 19 décembre 2018	Paris

Vos demandes d'inscription sont à réaliser directement via le site de l'Institut 4.10, en passant commande ici.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20

Espérant que cette formation vous apporte satisfaction, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, Madame, Monsieur le Responsable des Ressources Humaines, l'expression de ma considération distinguée.



Carole Bonvalot

Directrice du Développement et de

l'Accompagnement des Ressources Humaines

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20